

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 2

Après le mot :

« sauvent »,

supprimer la fin de l'intitulé du titre II.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel